



Pour le retrait du projet de réforme des retraites Macron-Borne :

mettons les écoles « à l'arrêt » dès le 7 mars !

Nos organisations syndicales partagent totalement le communiqué unitaire des confédérations du 11 février : « *l'intersyndicale est prête à durcir le mouvement* ».

Dans ce communiqué du 11 février, l'intersyndicale nationale interprofessionnelle indique :

« (...), si malgré tout, le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraités à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. »

D'ores et déjà, l'intersyndicale de la RATP appelle à « *une grève reconductible à partir du 7 mars afin de gagner le retrait de ce projet de loi* ».

C'est le cas également dans plusieurs secteurs.

Les organisations syndicales du 1^{er} degré du Val d'Oise appellent :

- tous les personnels à se réunir dans les écoles avant les congés, pour décider cette semaine la grève dès le 7 mars
- les enseignants du 1^{er} degré chargés de classe, à envoyer avant les congés leur intention de grève pour les 7, 9 et 10 mars
- à participer aux AG qui seront organisées mardi 7 mars matin à Cergy, Argenteuil et Sarcelles
- à reconduire la grève dans tous les écoles et établissements où les collègues le décideront

Le 15 février 2023.

DÉCLARATION D'INTENTION DE GRÈVE

Réf. : loi n° 2008-790 du 20 août 2008
Circulaire n° 2008-111 du 26 août 2008

Je soussigné(e),

NOM :

NOM de Jeune Fille :

Prénom :

Exerçant, des fonctions d'enseignement à l'école :

- Maternelle publique :
- Élémentaire publique :
- Primaire publique :

Commune de :

Circonscription de :

Déclare mon l'intention de participer à la grève mardi 7 mars, jeudi 9 mars, vendredi 10 mars

Fait à, le / /

Signature (obligatoire)

A transmettre à l'IEN de votre circonscription :

- en main propre
- par courrier électronique

Pour rappel : selon la Loi n°2008- 790 du 20 août 2008 la déclaration d'intention n'oblige en rien se mettre effectivement en grève.